EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5e séance du mardi 8 octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Carolina Carvalho et consorts : « Gymnases lausannois : y at-t-il un pilote dans l'avion et un terrain sur lequel atterrir ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à négocier avec le Canton l'attribution des places dans les gymnases, afin de garantir une place de formation en Ville de Lausanne à l'ensemble des élèves lausannois et lausannoises. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à négocier rapidement avec le Canton afin d'éviter le déplacement des élèves du Gymnase de la Cité (environ 1'100 élèves), puis du site de l'Ours du Gymnase du Bugnon (environ 800 élèves), en dehors de Lausanne. »

« Afin de réduire les désagréments pour la population lausannoise, au cas où des déplacements d'élèves en dehors de Lausanne devaient avoir lieu, le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à renégocier avec le Canton et avec les TL l'organisation des lignes de transport public ».

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité cherche des possibilités de site sur le territoire lausannois pour l'emplacement d'un ou de plusieurs nouveaux établissements destinés à la scolarité post-obligatoire et les propose au Canton »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité négocie avec le Canton pour s'assurer que les élèves lausannois·exs qui ont un Gymnase fonctionnel accessible à pied depuis leur domicile conservent en tout temps une place dans celui-ci s'ils le désirent ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Le secrétaire :